

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Mars 2021

81X21

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'AMICALE DU COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORÊTS DES PENNES MIRABEAU

Le Conseil Municipal est informé que l'Amicale du Comité Communal des Feux de Forêts (CCFF), représentée par son Président monsieur Michel DELEUIL, dont le numéro SIRET est le 503837643, a présenté un dossier de demande de subvention auprès des services municipaux pour l'année 2021.

Cette association a été créée pour promouvoir les liens amicaux entre les membres du CCFF.

Considérant que les bénévoles du CCFF sont des acteurs prépondérants de la protection de la forêt et de l'environnement, on se souviendra aussi de leur plein investissement lors de l'incendie du 10 août 2016.

Sur ces bases et vu que le dossier est complet, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 1300,00€ (mille trois cents euros).

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé

- DÉCIDE d'attribuer une subvention à l'Amicale du Comité Communal de Feux de Forêts d'un montant de 1300,00 € (mille trois cents euros).

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 26 Mars 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI